

Membres de droit présents :

Enseignants : Mmes ABELLA ARAGO ET SCHMITT, M LAIGNES et DEROUAULT
Municipalité M DELCOUDERC (Adjoint Délégué enfance et jeunesse)
Parents délégués: Mme JURIK, M BERTHELOT

Membres de droit excusés :

M RESPAUD (Inspecteur de l'Education Nationale)
M VIVES (Maire de Sainte-Foy de Peyrolières)
M LECLERC (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Membres invités :

ALAE : Mme MARTINET (Responsable ALAE)
Restauration : Mme BARREIRA (Responsable restauration scolaire)

Président de séance : M DEROUAULT

Secrétaire de séance : Mme SCHMITT

ELECTIONS PARENTS D'ELEVES

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre, les votes ont eu lieu exclusivement par correspondance.
Taux de participation 49,36% (70,67% en 2022)
4 sièges étaient à pourvoir: 4 ont été attribués à l'association AFPEL.

ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

Lecture de l'article D411-2 du code de l'Education et particulièrement les points suivants :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Sur notre école, le compte rendu du conseil d'école est envoyé pour relecture et validation aux membres de la mairie et aux représentants des parents d'élèves. Une fois validé et/ou modifié par les différents protagonistes, le compte rendu est diffusé par voie numérique à l'ensemble des parents. Le procès-verbal du conseil d'école doit être envoyé à l'inspecteur avant un délai de 7 jours. Pour cette raison, le retour après relecture doit se faire rapidement.

POINT SUR LA RENTRÉE - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

✓ Effectifs

4 classes. A ce jour, 84 élèves sont répartis comme suit :
Classe 1 : Petite Section / Grande Section M LAIGNES 23 élèves
Classe 2 : Petite Section Mme ABELLA ARAGO 22 élèves
Classe 3 : Moyenne Section Grande Section Mme SCHMITT 21 élèves
Classe 4 : Grande Section M DEROUAULT 18 élèves

Des fluctuations régulières des effectifs : ils étaient de 86 élèves à la rentrée (deux radiations ont eu lieu depuis et une inscription est attendue ce mois-ci en Moyenne Section pour une admission qui serait faite en classe 3).

La campagne de prévisions des effectifs pour la rentrée prochaine s'effectuera en plusieurs temps, une première phase a lieu en novembre une seconde aux alentours du mois de février, cette seconde phase est déterminante pour les ouvertures et fermetures de classes dans les écoles.

✓ ATSEM

3 ATSEM sont présentes sur l'école. Il n'y a pas eu de dotation supplémentaire à la suite de l'ouverture de la 4^{ème} classe. Sur le temps de classe. Myriam OLIVIER intervient dans la classe 1, Océane DELADGE dans la classe 2 et Sandrine RANDÉ sur la classe 3. Aucune ATSEM n'intervient sur la classe 4 ce qui engendre des difficultés d'organisation importantes mais aucune organisation de rotation des ATSEM sur la 4^{ème} classe n'est apparue satisfaisante tant pour les enseignants que pour les ATSEM.

Pour cette année, les ATSEM ne changeront pas de classe en cours d'année.

Aucun recrutement d'ATSEM n'est prévu pour cette année et l'année prochaine.

✓ L'APC est mis en place le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 11h55 à 12h15 ou de 12h40 à 13h afin de permettre à tous les élèves de pouvoir y participer sans l'entrave du repas au premier ou second service. Elles sont organisées par période avec, pour chacune, une proposition adressée à la famille qui donne ou pas son accord. Les séances d'APC peuvent viser le travail de compétences particulières ou le travail autour d'un projet de l'école.

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Une seule modification apparaît sur le projet de règlement intérieur. Il concerne les sorties d'élèves pour des rendez-vous non réguliers pris sur le temps scolaire. Cela ne concerne donc pas les sorties pour soins réguliers (orthophonie, psychomotricité). Il est demandé aux parents de récupérer ou ramener leurs enfants sur les temps de récréation ou la pause méridienne afin de ne pas perturber le fonctionnement des classes pendant le travail.

Le règlement intérieur est proposé au vote après lecture préalable. Il est en conformité avec le règlement type départemental.

7 voix pour, 0 voix contre.

Le règlement intérieur sera porté à connaissance par affichage et via l'ENT.

VIE DE L'ECOLE

✓ Projet de classes

- Les élèves se rendent une fois par semaine à la BCD. Ils choisissent un livre qu'ils ramènent à la maison pour la semaine.
- Un vendredi sur 4, une matinée jeux de société est organisée à l'école ou à la ludothèque. Des parents d'élèves peuvent être sollicités pour participer à l'encadrement.
- Une sortie à LHERM est organisée la semaine prochaine. Mardi 14/11 toute la journée pour les élèves de Moyenne Section (réalisation du jus de pommes) et de Grande Section (fabrication du pain) et jeudi pour les élèves de Petite Section (jus de pommes) qui eux n'y resteront que la matinée avec un retour permettant la sieste après le déjeuner. Sorties et bus sont financés par la coopérative scolaire.
- Une sortie à la Halle aux Grains est prévue la matinée du 22 décembre pour les élèves de Moyenne Section et Grande Section pour assister au conte musical « La Première chanson de Tinouga ». La sortie est financée par la coopérative scolaire. Les élèves de Petite Section restent sur l'école cette matinée avec l'enseignante de la classe 2 et deux ATSEM.
- Des passerelles sont organisées entre l'école maternelle et les futurs élèves de Petite Section susceptibles de venir à l'école maternelle de Sainte-Foy de Peyrolières. Une première rencontre est prévue en novembre avec l'association Bisounours ainsi qu'une autre en décembre lors de la répétition de la chorale de Noël. Les rencontres avec la crèche débuteront à partir de janvier 2024. L'objectif est de familiariser les enfants et les parents avec l'école (le lieu, les enseignants, les ATSEM et les élèves), de créer du lien entre les familles, les structures de l'enfance et l'école. Pour les élèves qui accueillent, ils apprennent à partager, à aller vers l'autre et l'aider par les gestes et la parole : Vivre ensemble. Des rencontres sont donc organisées et des activités diverses menées dans l'école, la ludothèque, la salle des fêtes... : jeux, chants, lectures d'histoires, activités physiques, activités artistiques.
- Des passerelles sont aussi organisées avec l'école élémentaire avec les élèves de CP pour les élèves de Grande Section des classes 3 et 4 ; et les élèves de CM2 pour les élèves de la classe 2.
- Un projet d'échange intergénérationnel est mis en place entre les élèves de Grande Section des classes 3 et 4 et l'EHPAD. Plusieurs rencontres sont prévues dans l'année au sein de l'EHPAD. La première est prévue au mois de décembre avec une confection d'objets de Noël.
- Tous les enfants de l'école assisteront à un spectacle de Noël le lundi 18 décembre. Le spectacle est financé par la mairie.
- La chorale de Noël de l'école aura lieu le mercredi 20 décembre à la salle des fêtes. Les parents y seront conviés et un goûter sera offert par la mairie après la représentation. La répétition générale aura lieu le mardi 19 décembre.
- Un intervenant musical interviendra en période 5 pour les 4 classes autour du thème du conte musical. Des contes seront co-construits par l'intervenant et les élèves. Ces interventions seront financées par la coopérative scolaire.

- ✓ L'aide aux élèves - Enfants à besoins particuliers – PAI – RASED
- Mme Fournier, psychologue de l'Éducation Nationale.
Elle intervient sur plusieurs communes de la circonscription et peut se rendre disponible sur les fins de semaine sur l'école.
Mme Fournier peut être contactée directement par téléphone ou par mail par les parents.
- Mme Poirel, enseignante spécialisée dominante pédagogique (enseignante E).
Elle peut intervenir en classe pour observer ou pour travailler sur un groupe d'élève en difficultés.
- Mesdames LIOZON et LAMIRI éducatrices spécialisées au sein de l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation) sont également amenées à intervenir sur l'école dans la mise en place et le suivi d'aménagements pour les élèves en situation de handicap et également pour les élèves dont le comportement ne serait pas compatible avec le fonctionnement de la collectivité.
- Mme LOISON enseignante UPE2A prend en charge les élèves allophones. Nous ne sommes pas concernés sur l'école cette année.

- ✓ Rappel sur l'administration de médicaments / PAI
L'administration de médicaments n'est pas possible par le personnel de l'école, même en présence d'une ordonnance d'un médecin. Néanmoins, pour les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance de handicap : pathologies chroniques (exemples : asthme, allergies, intolérance alimentaire...) ; un Projet d'Accueil Individualisé peut être mis en place en collaboration avec le médecin suivant l'enfant et la médecine scolaire.
Il répertorie les traitements et/ou les régimes médicaux et précise, au besoin, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé de l'enfant.

- ✓ Sécurité (exercices évacuation incendie, PPMS intrusion)
 - 1 exercice incendie a été organisé le 29 septembre en présence de Messieurs Bron (adjoint délégué à la sécurité) et Tris (services techniques). L'exercice était préparé, élèves et enseignants étaient informés de son organisation. L'évacuation s'est très bien déroulée. Elèves et personnel de l'école étaient au point de rassemblement en 1 minute et 30 secondes.
 - 1 exercice PPMS intrusion a été organisé le 13 octobre, toujours en présence de messieurs Bron et Tris. Là aussi élèves et enseignants étaient informés de sa tenue. L'exercice s'est parfaitement déroulé. Il a néanmoins mis en exergue un problème d'occultation des fenêtres de la classe 4 qui est à revoir : depuis l'extérieur l'intérieur de la classe est totalement visible, empêchant aux occupants de la classe de se dissimuler. Des travaux sont prévus par la mairie.
 - 1 exercice incendie et 1 PPMS confinement (incident technologique ou climatique) doivent avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire. Ils seront déclenchés de manière inopinée par la mairie. Suite au relèvement du niveau du plan Vigipirate et aux observations faites lors du premier exercice, un exercice PPMS intrusion supplémentaire sera également mené. Concernant l'ALAE, l'équipe va préparer un exercice PPMS.

- ✓ Environnement Numérique de Travail : ENT
Chaque enseignant dispose désormais d'un plein accès à l'ENT de l'école. En revanche l'utilisation qui en est faite par les enseignants est propre à chacun
 - Classe 1 : Utilisation du blog. Possibilité de communication avec les parents. Mais le cahier de liaison reste le moyen à privilégier.
 - Classe 2 : Possibilité de communication avec les parents. Utilisation du blog. Mais le cahier de liaison reste le moyen à privilégier.
 - Classe 3 : Possibilité de communication avec les parents. Utilisation du blog. Mais le cahier de liaison reste le moyen à privilégier.
 - Classe 4 : Possibilité de communication avec les parents mais le cahier de liaison reste le moyen à privilégier. Pas d'utilisation du blog, l'absence d'ATSEM en classe ne permet pas à l'enseignant de prendre des photos pendant le temps d'activité des élèves.

CAISSE DES ECOLES

Point 2022-2023 : bilan positif de 1376 euros (validée par l'OCCE).
Subvention exceptionnelle de la mairie suite à la vente du matériel.
Au 29/09/2023, dernier relevé de la poste, le solde est de 3504 euros.

Année 2023-2024 : Le dernier relevé date du 29 septembre → 3504 euros.
1500 euros : don d'AFPEL
916 euros : don des parents
2416 euros de recettes.
Dépense : 695,12 euros (dépenses éducatives, affiliation et assurance à l'OCCE)
Solde au 9/11/2023 : 5357,95 euros

Nous remercions la mairie pour la subvention, L'AFPEL pour son don et les familles pour leur participation.

ALAE : EFFECTIFS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Beaucoup d'enfants fréquentent l'ALAE du soir avec une moyenne de 41 enfants.

Sur le temps de la pause méridienne : les 3 ATSEM fonctionnent avec l'ALAE.

Les projets : Thème des JO sur l'année. Confection d'objets pour Noël. Une danse entre la maternelle et l'élémentaire sera organisée.

Demande de travaux : interphone ne fonctionne pas. Pas de téléphone pour l'ALAE.

TRAVAUX – BUDGET MAIRIE

Travaux de l'été, d'automne et demandes à venir

Pendant les vacances de la Toussaint :

Déplacement du copieur pour libérer de la place dans la BCD suite à son déménagement avec l'ouverture de classe.

Réparation des portes de placard.

Arrivées RJ45 supplémentaires dans les classes 1 et 4

A venir : Occultation des fenêtres de la classe 4.

En discussion : peinture sur la cabane en bois de la cour de récréation, mise en place d'une ligne téléphonique portable dédiée aux urgences avec la mairie, traitement des problèmes liés aux bandes de terre autour de la cour de récréation : peut-être dalles, pavés ?

- Budget scolaire : la dotation par élèves n'a pas été réévaluée.

La mairie va essayer de répondre aux besoins liés à l'ouverture de la classe 4 concernant un budget exceptionnel .

LES ACTIONS PREVUES PAR LES PARENTS D'ELEVES

Marché de Noël (15 décembre) : les parents émettent des réserves sur la faisabilité de cet événement par rapport au plan Vigipirate. « L'école élémentaire se déchargerait de toute responsabilité, ainsi il ne pourrait y avoir d'événements dans l'école élémentaire. L'AFPEL se demande si dans ce cas précis, nous pourrions envisager de déplacer l'événement dans l'école maternelle (sous réserve de l'autorisation de la mairie) ?

La distribution des objets personnalisés aux parents se fera le même jour et à défaut dans la salle Annexe de la mairie.

L'association se propose également de se rendre disponible pour encadrer et renforcer la sécurité lors des événements si besoin afin de les maintenir. »

La faisabilité de l'organisation du marché de Noël va être étudiée dans les prochains jours avec la mairie et l'école maternelle.

Les parents d'élèves proposent une collecte de livres pour donner à l'école. L'école accepte cette proposition.

Rappel de la date de la photo individuelle : le 17 novembre à 9h.

Informations diverses :

- Réunion avec le nouveau prestataire pour la restauration scolaire le 16 novembre à 17h.
- Communication des dates des deux autres conseils d'école : 27/02 – 6/06
Retour des questions des parents d'élèves au plus tard le 30/01 – 23/05
- Une question sur les sorties est remontée en lien avec le plan Vigipirate.
Réponse apportée par le directeur : le relèvement du plan Vigipirate n'empêche pas les sorties scolaires. Ce sont les activités se déroulant à l'extérieur de l'école dans des espaces « ouverts » (cross, randonnées pédestres...) qui ne peuvent être organisées.